

Les modèles de contrats publiés sur le site du centre de ressources de la Fondation Hiba, ont été adaptés par Monsieur Elias Khrouz, juriste spécialiste en droits d'auteur et droits voisins au Maroc.

Ces modèles de contrats sont partagés pour servir de base de travail à la communauté artistique et culturelle, dans le but d'être utilisés et modifiés à bon escient. Ils ne dispensent aucunement de (i) la recherche de conseils adaptés à chaque situation particulière, (ii) d'une personnalisation des clauses et (iii) d'une connaissance et de l'application de toute réglementation qui serait pertinente. De plus, l'ensemble de ces clauses ne sont que des propositions qui peuvent considérablement varier en fonction de la volonté des parties et du projet envisagé. La Fondation Hiba ainsi que Monsieur Elias Khrouz déclinent toute responsabilité en cas d'utilisation inappropriée.



DELEGATION DE POUVOIRS SPECIAUX

Je soussigné,

Monsieur/Madame [●], de nationalité [●], demeurant à [●] et titulaire de la CIN/du passeport numéro [●],

Agissant en qualité de membre du groupe connu sous le nom de [●] (le "**Groupe**"),

[Il est possible de faire une seule délégation à laquelle participeraient tous les membres du Groupe.]

délègue, par la présente, pouvoirs à :

Monsieur/Madame [●], de nationalité [●], demeurant à [●] et titulaire de la CIN/du passeport numéro [●], pour qu'en mon nom et pour mon compte, il/elle procède aux opérations suivantes, et uniquement à ces opérations :

- (i) [●], étant précisé que cette opération devra être conclue dans les conditions suivantes: [●] ; **[Opération à décrire le plus précisément possible, y compris en termes de cachet ou rémunération à négocier, de répartition des sommes reçues, de durée d'un spectacle, de lieu, de conditions ou de prestations des membres du Groupe.]**
- (ii) [●], étant précisé que cette opération devra être conclue dans les conditions suivantes: [●] ;
- (iii) De façon générale, faire tout acte ou démarche nécessaire aux opérations mentionnées ci-dessus.

La présente délégation de pouvoirs est soumise au régime du mandat, conformément aux articles 879 et suivants du Dahir portant Code des Obligations et des Contrats.

En particulier, il est précisé que :

- Les actes du délégataire seront à titre gratuit, sans aucun droit à rémunération ou à commission, sans préjudice du remboursement des dépenses occasionnées par son intervention et dûment justifiées ;
- Le délégataire répondra de toute négligence, faute ou dol dans l'exécution des présentes, ainsi que de tout dépassement de ses pouvoirs ;
- Le délégataire est tenu de mettre en œuvre les pouvoirs ci-dessus avec la plus grande diligence, avec prudence, dans l'intérêt du Groupe et dans le respect des dispositions législatives et réglementaires ;
- De plus, le délégataire s'engage à se concerter, à recueillir et à prendre en compte les avis des membres du Groupe à chaque fois qu'il en aura l'occasion, et à toujours tenir compte de l'opposition ou du rejet formulé par un membre ;
- Le délégataire sera dépositaire de toute somme qu'il recevra pour le compte du Groupe, qu'il devra répartir conformément à l'accord entre les membres du Groupe et pour laquelle il devra être en mesure de rendre des comptes et de fournir toute explication opportune ;
- La présente délégation ne représente aucunement un renoncement d'aucun membre du Groupe à ses intérêts, celui-ci pouvant à tout moment se saisir de toute question et prendre toute décision à titre individuelle.

Fait à [•]

Le [•]

Monsieur/Madame [●]¹

Monsieur/Madame [●]²

¹ Faire précéder la signature de la mention manuscrite : "**Bon pour pouvoir**".

² Faire précéder la signature de la mention manuscrite : "**Bon pour acceptation de pouvoir**".